

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 14: Suisse miniature

Artikel: Quelle salle pour le Grand Conseil vaudois?
Autor: Della Casa, Francesco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle salle pour le Grand Conseil vaudois ?

Sous ce titre, l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud a organisé, le 17 juin dernier à la Salle des fêtes du casino de Montbenon, un débat public retransmis par la chaîne locale de télévision TVRL. Il s'agissait de faire un premier point de la situation après l'incendie qui a ravagé, le 13 mai dernier, le bâtiment du Grand Conseil vaudois, édifié entre 1803 et 1806 par l'architecte Alexandre Perregaux.

Les participants aux débats étaient Mme Christine Betschen-Piguet, présidente de la Société d'Art public, MM. Philippe Biéler, Conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, Fonso Boschetti, architecte, Jean-Baptiste Ferrari, architecte mandataire pour les travaux de restauration alors en cours et Eric Golaz, député.

Remarques préliminaires

Revenant sur le contexte ayant présidé à l'édification du bâtiment il y a deux cent ans, Fonso Boschetti rappela que la principale contribution de l'architecte Perregaux fut d'établir une situation de vis-à-vis entre le siège de l'exécutif - installé au château Saint-Maire - et celui du législatif - pour lequel il réalise le bâtiment du Grand Conseil en utilisant au maxi-

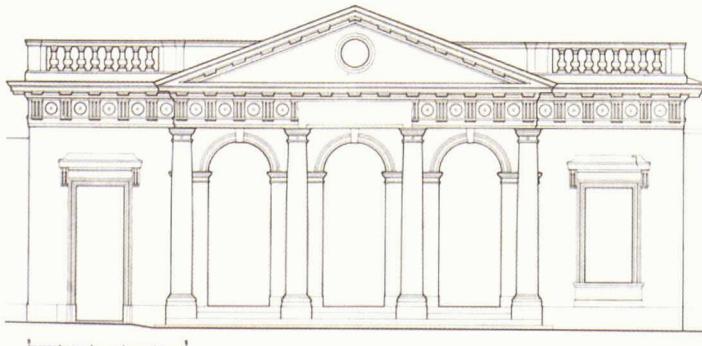
mum les constructions préexistantes de la «Cour du Chapitre»¹. L'esplanade et les escaliers de la Place du château, qui organisent la mise en scène de cette conversation urbaine, ont depuis lors joué un rôle majeur dans le cérémonial de la vie politique vaudoise.

Plus circonspect quant à la valeur pérenne de l'implantation proposée par Perregaux, Jean-Baptiste Ferrari s'est borné à relever que le flanc ouest de la Cité lui paraissait être le lieu le plus propice à l'accueil des institutions, le flanc Est étant majoritairement dévolu à l'habitation. À l'appui de cette affirmation, il a évoqué les résultats du mandat d'étude parallèle, confié en 1997 aux lauréats du concours d'idées lancé par le service des bâtiments en 1994.

Eric Golaz dit pour sa part son attachement à la valeur symbolique du lieu, témoignant de l'inconfort éprouvé par les membres de l'Assemblée constituante ayant dû siéger dans la salle du Palais de Rumine. Il a fait part de ses craintes de voir le Grand Conseil demeurer trop longtemps dans une situation similaire.

Philippe Biéler, pour qui la nécessité de réparer le drame du 14 mai ne fait aucun doute, a cependant souligné qu'il tenait à donner le temps qu'il faudrait à la réflexion. Dans cette

¹ Voir à ce propos MARCEL GRANDJEAN, «Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud», tome 1, pp. 423 et ss., SHAS, Bâle, 1965.



p. 24



TRACES n° 14 ARCHITECTURE 24 juillet 2002

Fig. 1 : Façade principale

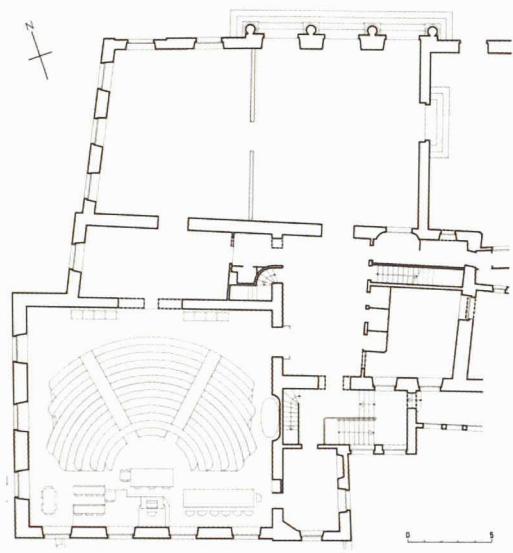
Fig. 2 : Vue de la salle du Grand Conseil en hémicycle

*Fig. 3 : Plan du bâtiment
(Documents : SHAS)*

Fig. 4 & 5 : Façade nord (Photo : FDC)

Fig. 6 : Déversement de la façade nord (Photo : KF)

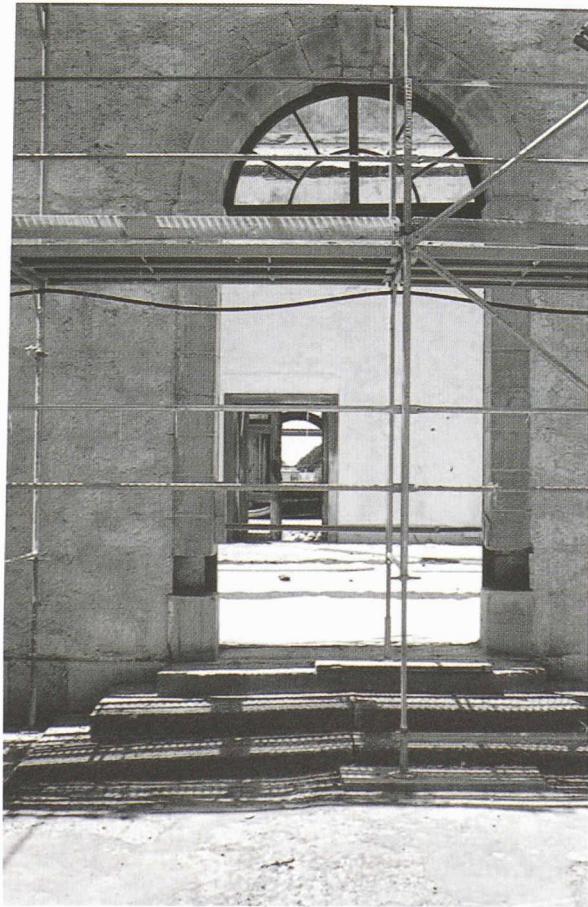
3



4



5



6



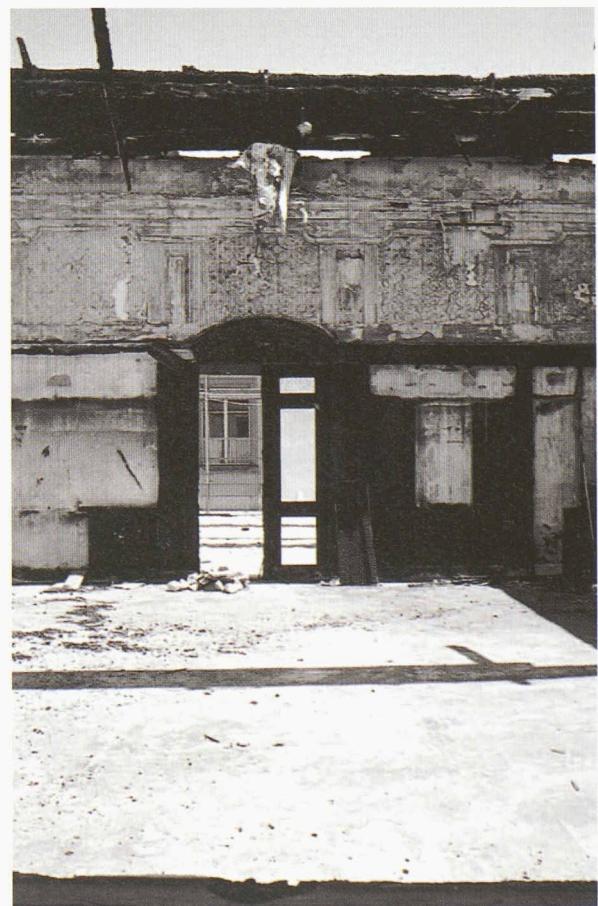
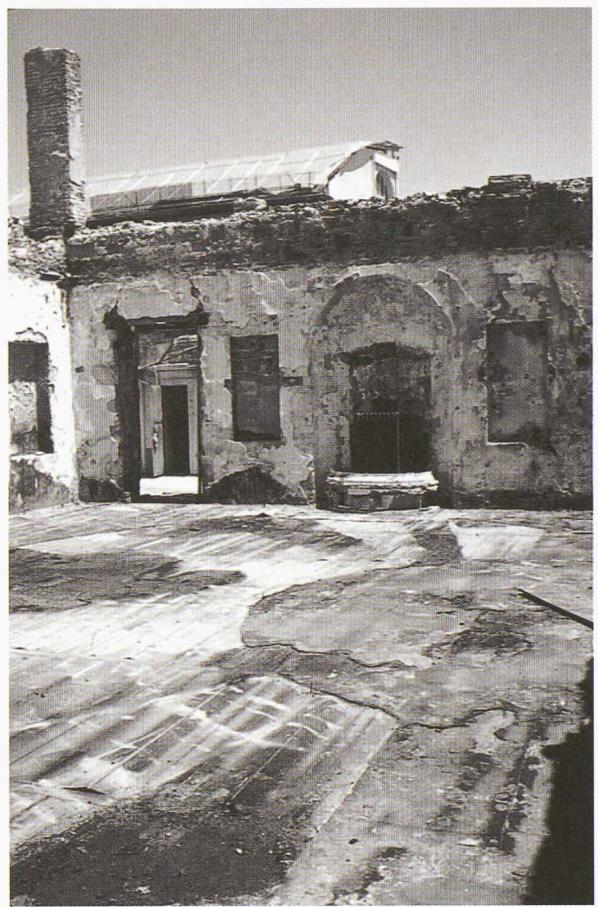
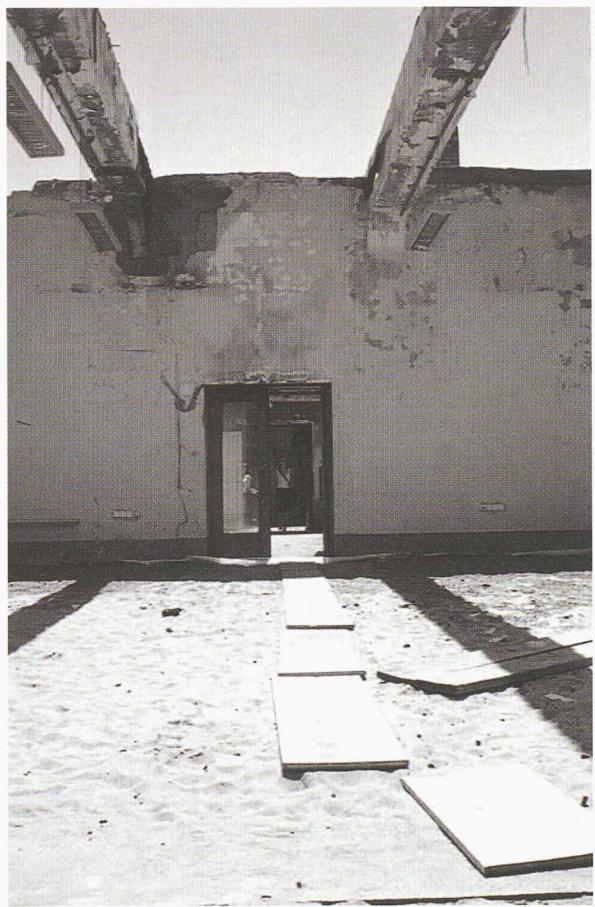


Fig. 7 : Accès

Fig. 8 : Le poêle dans la salle en hémicycle

Fig. 9 : Traces au sol de l'hémicycle (Photo : KF)

Fig. 10 : Décoration sur une paroi intérieure

*Fig. 11 : Façade intérieure
(Photos : FDC)*

optique, il a annoncé la tenue d'un forum à l'automne, une fois que le peuple vaudois aura eu l'occasion de se prononcer sur le projet de nouvelle Constitution, laquelle doit notamment fixer le nombre de députés de l'Assemblée législative, donnée indispensable à l'établissement d'un programme.

Réflexion soustractive

Tenant compte des nombreuses inconnues qui subsistent, les intervenants se sont toutefois accordés sur le parti d'écarter, a priori, trois hypothèses. D'abord celle d'une reconstitution à l'identique qui, outre qu'elle rétablirait les incompatibilités d'usage déjà relevées avant l'incendie, afficherait un défaut de pertinence culturelle en escamotant ce fait historique. Le même grief vaut ensuite pour l'hypothèse de la *tabula rasa*, qui marquerait une rupture dans la succession de modifications opérées sur ce lieu, et dont on trouve des traces remontant au XIII^e siècle. Enfin, l'hypothèse d'une délocalisation du siège du Grand Conseil a été unanimement écartée par les participants au débat, qui estiment tous qu'elle entraînerait un affaiblissement dommageable du caractère institutionnel de la colline de la Cité.

Cela posé, demeurait ouverte la question de la procédure la plus adéquate pour aboutir au choix d'un projet. Répondant aux craintes exprimées par Jean-Baptiste Ferrari envers le concours d'architecture, susceptible de déboucher sur un geste architectural excessivement vénétement dans un tel contexte, Philippe Biéler a fait part de sa conviction que

le concours demeure l'instrument le plus adapté, soulignant toutefois que celui-ci devait, à ses yeux, être précédé d'une démarche de réflexion participative impliquant les élus, les associations professionnelles, les associations de sauvegarde du patrimoine, des sociologues, etc... À quoi Fonso Boschetti a ajouté qu'il convenait de déterminer au préalable le programme du nouveau bâtiment, puis d'évaluer avec précision son adéquation avec le potentiel du lieu. Le projet Perregaux de 1803 prévoyant un débord, non exécuté, il est selon lui permis de supposer que le programme d'un parlement conforme aux besoins contemporains pourrait trouver place sur l'aire du bâtiment incendié.

Etat des lieux

La première démarche entreprise par le Service des bâtiments, monuments et archéologie et les mandataires, après que la sécurisation des lieux eut été garantie, fut d'entreprendre l'inventaire et le diagnostic de conservation des vestiges. Un rapport d'investigation sera produit vers la mi-août, qui permettra d'alimenter avec précision les débats du forum prévu à l'automne. Réalisé le 1^{er} juillet, le reportage photographique complétant le présent article permet d'évaluer sommairement l'état du chantier, après évacuation des gravats. Pour préserver l'option de la restauration de l'immeuble, en tout ou en partie, une toiture provisoire doit être réalisée. Ainsi, à l'échéance de la décision à prendre, l'état général du site n'aura pas été altéré.

